

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 avril 2020 à laquelle sont présents par conférence téléphonique mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin présent qui est présent dans la salle du conseil.

Sont également présents dans la salle du conseil messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11862

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-11863

Séance ordinaire du 23 mars 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 777-2020 Modifiant le Règlement numéro 764-2019 concernant l'exigibilité des taxes, tarifications et autres**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11864

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 2 avril 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 037 653,53 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 037 653,53 \$ couvrant la période du 13 mars 2020 au 2 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11865

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux sur la 12^e Rue du boulevard Dionne à la 8^e Avenue, sur la 13^e Rue du boulevard Dionne à la 7^e Avenue et sur la 7^e Avenue de la 12^e Rue à la 13^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R. J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 542 833,88 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	1 647 597,26 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	1 682 198,08 \$
T.G.C. INC.	1 814 015,62 \$
LAFONTAINE & FILS INC.	1 945 411,20 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 3 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11865 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** au montant total de **1 542 833,88 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la réfection des services municipaux sur la 12^e Rue du boulevard Dionne à la 8^e venue, sur la 13^e Rue du boulevard Dionne à la 7^e Avenue et sur la 7^e Avenue de la 12^e Rue à la 13^e Rue, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 934 835,24 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 733-2019.

QUE la somme de 607 998,64 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Programme de remise d'une partie de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11866

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux sur la 1^{re} Avenue entre la 36^e Rue et la 39^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	670 565,77 \$
R. J. DUTIL & FRÈRES INC.	683 112,75 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	709 567,06 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 3 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE** au montant total de **670 656,77 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la réfection des services municipaux sur la 1^{re} Avenue entre la 36^e Rue et la 39^e Rue, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé par le règlement 730-2019 et par la subvention à recevoir de la taxe sur l'essence (TECQ) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11867

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement du pont au parc Rodrigue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	130 381,65 \$
CITÉ CONSTRUCTION TM INC.	194 865,38 \$
PARKO INC.	235 972,39 \$
DERIC CONSTRUCTION INC.	263 982,60 \$
CONSTRUCTIONS BSL INC.	284 269,94 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 3 avril 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS BINET INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSTRUCTIONS BINET INC. au montant total de 130 381,65 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le remplacement du pont au parc Rodrigue**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11868

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux sur demande d'installation et de réfection de conduites pluviales dans les fossés

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DULAC ET FILS CIE LTÉE	146 240,86 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	156 578,71 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	177 267,32 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	216 517,47 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 27 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DULAC ET FILS CIE LTÉE**;

RÉSOLUTION N° 20-11868 (SUITE)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **DULAC ET FILS CIE LTÉE pour les travaux sur demande pour l'installation et la réfection de conduites pluviales dans les fossés au montant total corrigé de 147 448,10 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 147 448,10 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée selon la demande réelle à même le fonds d'administration – section immobilisations et par le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11869

Acceptation des plus basses soumissions conformes
pour la fourniture sur demande de matériel en vrac

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
	<u>groupe 1</u>	<u>groupe 2</u>
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	aucun prix	137 906,76 \$
S. ROY INC.	aucun prix	166 058,39 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	aucun prix	171 755,40 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	87 355,71 \$	192 709,60 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et les plus avantageuses d'accepter sont celles déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1** et par **EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les soumissions déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (abrasif de pierres concassées lavées) au montant de 87 355,71 \$**, incluant toutes les taxes applicables et par **EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2 (granulat de pierres concassées) au montant de 137 906,76 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11870

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de chaussées pour la saison 2020

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	54 383,18 \$
LIGNES MASKA (9254-8783 QUÉBEC INC.)	65 535,75 \$
DURA-LIGNES	96 004,13 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 17 mars 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. au montant total de 54 383,18 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le marquage de chaussées pour la saison 2020**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11871

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 9 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BEAUCE ÉMONDAGE ENR.	48 956,36 \$
QUÉBEC ARBRE	58 292,33 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 23 mars 2020 que la soumission déposée par Beauce Émondage enr. est non conforme puisque l'entreprise n'a pas fourni les documents demandés au devis et que ce manquement est considéré comme majeur et que la soumission la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

RÉSOLUTION N° 20-11871 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par BEAUCE ÉMONDAGE ENR. parce que non conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **QUÉBEC ARBRE** au montant de **58 292,33 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour une période de 24 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11872

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 9 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BEAUCE ÉMONDAGE ENR.	27 772,21 \$
QUÉBEC ARBRE	29 663,55 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 23 mars 2020 que la soumission déposée par Beauce Émondage enr. est non conforme puisque l'entreprise n'a pas fourni les documents demandés au devis et que ce manquement est considéré comme majeur et que la soumission la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par BEAUCE ÉMONDAGE ENR. parce que non conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **QUÉBEC ARBRE** au montant de **29 663,55 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour une période de 24 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11873

Acceptation de la soumission conforme pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
HICHAUD INC.	97 200,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 27 mars 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **HICHAUD INC. au montant total de 97 200 \$ pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville pour une période de 2 ans débutant le 1^{er} juillet 2020**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11874

Acceptation de la soumission conforme pour le remplacement d'unités de climatisation au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LAURENT VERREAULT INC.	58 982,17 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 26 mars 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LAURENT VERREAULT INC. au montant total de 58 982,17\$** incluant toutes les taxes applicables, **pour le remplacement d'unités de climatisation au centre sportif Lacroix-Dutil**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11875

Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 8 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé dans son rapport daté du 31 mars 2020;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2020, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11876

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Expérience de la firme : | 10 points |
| 2. Compétence et la disponibilité du chargé de projet : | 20 points |
| 3. Compétence et expérience du surveillant 1 : | 20 points |
| 4. Compétence et expérience du surveillant 2 : | 20 points |
| 5. Équipe de relève : | 10 points |
| 6. Description des rapports de suivi : | 10 points |
| 7. Adresse de service : | 10 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11877

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des relevés, plans et devis pour la mise à niveau de la station d'épuration

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

RÉSOLUTION N° 20-11877 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des relevés, plans et devis pour la mise à niveau de la station d'épuration de la Ville de Saint-Georges, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. L'expérience du fournisseur dans la réalisation de projets similaires par des membres actifs du soumissionnaire : | 25 points |
| 2. La compétence du chargé de projet : | 15 points |
| 3. La compétence de l'équipe propose : | 30 points |
| 4. La compréhension du mandat : | 15 points |
| 5. Le respect des budgets, de l'échéancier octroyé et présentation des biens livrables : | 15 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11878

Cession d'une partie de la 13^e Rue et d'une partie de la 16^e Avenue par Gestion Lapointe (G.A.L.) inc.

ATTENDU : les travaux de prolongement des services municipaux dans la 13^e Rue et la 16^e Avenue;

ATTENDU : que le promoteur désire que la Ville soit le maître d'œuvre des travaux et qu'elle doit être propriétaire de la rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une partie de la 13^e Rue étant un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT ONZE (4 947 311), d'une partie de la 16^e Avenue étant un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT SEIZE (4 947 316) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce par GESTION LAPOINTE (G.A.L.) INC., le tout conformément au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11879

Acceptation des plans et estimation pour la réfection des services municipaux sur la 141^e Rue, la 143^e Rue et la 10^e Avenue

ATTENDU : que la Ville doit réaliser des travaux de réfection des services municipaux sur la 141^e Rue, la 143^e Rue et la 10^e Avenue;

ATTENDU : qu'une déclaration de conformité devra être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'égout pluvial du projet;

RÉSOLUTION N° 20-11879 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la réfection des services municipaux sur la 141^e Rue, la 143^e Rue et la 10^e Avenue et autorise les Services techniques à déposer la déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T. Gignac, ingénieure aux Services techniques, à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11880

Demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec
pour réaliser des travaux de raccordement de la 77^e Rue et de la 78^e Rue
au réseau d'égout sanitaire de la Ville dans l'emprise de la voie ferrée

ATTENDU : que la Ville désire installer une conduite sanitaire dans l'emprise de la voie ferrée pour un raccordement sanitaire de la 77^e Rue et de la 78^e Rue;

ATTENDU : que la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan est le locataire de l'emprise de la voie ferrée, tel que signé dans le bail du 9 avril 2018 et qu'elle a confirmé qu'elle est favorable au projet;

ATTENDU : qu'une demande officielle doit être faite au ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'accepter les travaux de raccordement des 77^e Rue et 78^e Rue au réseau d'égout sanitaire de la Ville dans l'emprise de la voie ferrée, le tout conformément aux plans déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11881

Engagement à réaliser des travaux à l'ouvrage D-2 et à procéder
à des vérifications du trop-plein de l'ouvrage de surverse D-3

ATTENDU : que dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation du projet de raccordement des 77 et 78^e rues au réseau d'égout sanitaire, le MELCC a demandé des précisions sur les ouvrages de surverses D-2 et D-3;

ATTENDU : que dans notre plan triennal d'immobilisation il est prévu cette année de modifier la capacité du régulateur D-2;

ATTENDU : que cette année nous avons prévu vérifier l'étanchéité du trop-plein de l'ouvrage D-3;

ATTENDU : que le MELCC aimerait obtenir un engagement de la Ville par résolution de ces dits travaux avec un échéancier de réalisation;

RÉSOLUTION N° 20-11881 (SUITE)

ATTENDU : qu'avec la crise du COVID-19 l'échéancier 2020 peut être serré;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à réaliser les plans et devis de la modification de l'ouvrage D-2 en 2020 et de vérifier l'étanchéité du trop-plein de l'ouvrage D-3 et de l'améliorer en 2020.

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux de mise à niveau de l'ouvrage D-2 au plus tard au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11882

Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 17 mars 2020, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes suivants :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Club de hockey Junior AA : | 2 300 \$ |
| - Club de patinage artistique : | 22 400 \$ |
| - Association du hockey mineur : | 32 415 \$ |

QUE la somme de 57 115 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11883

Embauche d'une commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel au centre de ski à titre de commis de restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pier Roberge, Régisseur – Jeunesse, familles et aînés et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Alexia Quirion à titre de commis au restaurant pour la période du 9 février 2020 au 30 avril 2020 selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de mars 2020 au montant de 22 923 799 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois de mars 2020 est déposé au conseil.

RAPPORT DE FUITES OU BRIS D'AQUEDUC POUR L'ANNÉE 2019

Le rapport de fuites ou bris d'eau sur le réseau d'aqueduc pour l'année 2019 (compilation du secteur est depuis 1987 et du secteur ouest depuis 1991) est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur l'organisme Le Bercaill et sur l'activité Aérofête et par monsieur le maire Claude Morin sur la MRC de Beauce-Sartigan, sur l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin demande des informations concernant le report des échéances de taxes. M. Claude Poulin directeur général explique les modalités d'application de cette demande.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 12, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Solange Thibodeau, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier